

Des voix: Bravo!

M. Pepin: Par ailleurs, certains indices semblent jeter une lueur d'espoir car au lieu de parler «du» tarif statutaire quelque-uns d'entre eux parlent «d'un» tarif statutaire, ce qui, à y regarder de près, permet d'espérer qu'ils ne soient pas inébranlables.

* * *

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST

LE PRÉLÈVEMENT POSSIBLE DU MONTANT VERSÉ AUX
AGRICULTEURS EN DÉDOMMAGEMENT DES PERTES CAUSÉES
PAR L'EMBARGO

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je m'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement a témoigné la plus grande confusion quant à l'origine du versement de 81 millions de dollars aux agriculteurs pour les dédommager des pertes subies à la suite de l'embargo céréalier contre les Soviétiques. Les fonctionnaires du ministre affirment maintenant que cette somme a été prélevée sur le Fonds de développement de l'Ouest, et le ministre de l'Agriculture dit que l'argent provient de son ministère.

Le ministre des Finances a maintenant eu la possibilité de tirer cette affaire au clair, et je me demande s'il pourrait dire à la Chambre s'il existe bel et bien un Fonds de développement de l'Ouest et si ces 81 millions proviennent de ce fonds.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, premièrement, le Fonds de développement de l'Ouest existe.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Vous l'avez trouvé.

M. MacEachen: Je vais vérifier la source des fonds consacrés au programme évoqué par le député.

M. Hnatyshyn: La même question a été posée au ministre il y a deux semaines. Je suppose que nous obtiendrons la réponse vers 1986.

L'AFFECTATION DE FONDS AU TRANSPORT FERROVIAIRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Le gouvernement aurait, semble-t-il, l'intention de consacrer à l'amélioration du réseau de transport des céréales de l'Ouest une somme de 1.3 milliard de dollars, prélevée sur le Fonds de développement de l'Ouest, dont l'existence même est douteuse. Le ministre a notamment proposé d'utiliser cette somme pour réduire l'écart entre le taux compensatoire et le coût réel que doivent assumer les chemins de fer. Le gouvernement est-il en mesure de confirmer ses intentions? Les gens de l'Ouest s'inquiètent beaucoup quant au tarif du Pas du Nid-de-

Les comités de la Chambre

Corbeau: en Saskatchewan, par exemple, personne ne veut qu'on y touche.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, cela fait partie des discussions que nous avons continuellement. Je crois toutefois pouvoir dire, sans porter atteinte à la solidarité ministérielle, et en jetant un regard furtif du côté du premier ministre, que cette somme de 1.3 milliard de dollars sera consacrée à l'amélioration du réseau de transport dans l'Ouest.

M. Lawrence: Lui aussi vous jette un regard.

Une voix: La double voie.

M. Pepin: On semble s'inquiéter dans l'Ouest au sujet des transports. J'ai pu dire au député que le budget du ministère des Transports nous permet de répondre aux besoins de transports aériens.

M. Hnatyshyn: Cela relève du gouvernement national.

M. Pepin: Voilà donc ce qui en est. La somme de 1.3 milliard de dollars sera consacrée à l'amélioration de la voie principale du réseau ferré dans l'Ouest.

Je tiens à faire remarquer que cela ne représente qu'une partie de l'aide que le gouvernement fédéral accorde aux transports dans l'Ouest et au secteur céréalier; en effet au cours d'une période de cinq ans, cette somme de 1.3 milliard de dollars viendra s'ajouter à la somme de 2.2 milliards que prévoit déjà à cette fin le budget du ministère des Transports. Il est donc de la plus haute importance pour le gouvernement de doter l'Ouest d'un des meilleurs réseaux de transport ferroviaire du monde.

* * *

● (1200)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LES MODIFICATIONS DES PROCÉDURES CONCERNANT
L'IMPRESSION DES RAPPORTS

Mme le Président: Je voudrais annoncer l'adoption de nouvelles procédures concernant l'impression des rapports de comités.

Pour que les *Procès-verbaux* puissent se lire plus facilement et pour réduire les fortes dépenses qu'occasionne actuellement l'impression des rapports de comités dans divers formats, il a été décidé, en consultation avec les commissaires de la régie interne et les leaders parlementaires, que l'on appliquerait les procédures suivantes:

—le texte des études des comités ne paraîtra que dans le compte rendu régulier du comité, non dans un numéro spécial ni dans les *Procès-verbaux*;

—lorsque ces rapports seront déposés à la Chambre des communes, il leur sera assigné un numéro de document parlementaire qui sera dûment consigné dans les *Procès-verbaux*;